



Certibiocide nuisibles

Dans le cadre de la démarche « protection des applicateurs », la formation Certibiocide permet de garantir une meilleure connaissance des produits biocides par les professionnels ainsi que de meilleures pratiques d'utilisation.

Les objectifs pédagogiques

- Connaître et respecter les consignes et la réglementation européenne et française
- Élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides : trouver les alternatives dans le cadre de lutte intégrée
- Connaître les produits et les différents modes d'actions
- L'élimination et le stockage des déchets
- Identifier les risques pour la santé et pour l'environnement et les prévenir.

**En
formation continue**

Dates

3 jours (voir calendrier)

Horaires

8h30-12h00 & 13h-16h30
Soit 21 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et

Tarif

Nous contacter

**Campus
Provence-Ventoux
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.



Public concerné et modes de financement

Tout utilisateur, acquéreur et distributeur de produits biocides à usage professionnel.
TP14 Les rodenticides, TP18 Les insecticides, TP20 Lutte contre d'autres vertébrés.

Modes de financement : Compte Personnel de Formation (CPF) ; France Travail ; VIVEA...

Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français.

Inscription 15 jours minimum avant la formation sur la plateforme Certibiocide
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

- Accueil et lancement de la formation
- Introduction
- Réglementation
- Les insectes et les insecticides
- Les autres vertébrés et les moyens de lutte
- Les rongeurs et les rodenticides
- Prévention des risques sur la santé
- Prévention des risques environnementaux (les moyens alternatifs, la gestion des déchets).
- Questions réponses
- Test de fin de formation.

Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques.
La formation se déroule en apport théorique au CFPPA.

Méthodes d'évaluation

Vérification de l'acquisition des connaissances par un test sous forme de QCM.
En cas d'échec, une journée complémentaire de 7 heures est prévue.

Validation de la formation

Attestation d'obtention du Certibiocide et un certificat de réalisation remis à chaque participant ; renouvelable tous les 5 ans. (Certification au RS n°6442-01/01/2024 / Ministère de la Transition Ecologique)

Contact : Cédric AUGIER 0490608090
Poste 437 Cédric.augier@educagri.fr

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr

